

Syndic	2. le Syndic
Municipaux	Membres
R _{le}	5 OCT. 2009 / 0437
Divers	BT

MOTION Leonardo Pescante et Eric Rochat (27 septembre 2009)

invitant la Municipalité à proposer au Conseil Communal la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des vestiaires du football à construire en Praz-Dagoud.

Considérant la situation du projet, l'importance de la surface du toit et l'ensoleillement du lieu, les motionnaires prient la Municipalité de proposer le plus rapidement possible au Conseil l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des vestiaires prévus en Praz-Dagoud. Qu'il s'agisse de compenser globalement l'éclairage nocturne des terrains, la consommation des installations sanitaires ou le chauffage, il paraît désormais raisonnable, à défaut d'être d'une grande rentabilité, de prévoir sur de telles constructions des capteurs d'énergie solaire. Dans le cas précis, la non-rentabilité d'un chauffage à distance par la centrale à copeaux, ne peut que renforcer la proposition des initiants.

Le toit des vestiaires s'étend sur 450 m². Certes, la pose de panneaux horizontaux permettrait de maximiser la surface de captage mais le rendement serait amoindri par leur orientation. Une étude doit donc être menée pour déterminer le rapport idéal inclinaison-surface et le rendement maximal qu'il serait ainsi possible d'obtenir. Si nécessaire, une légère correction architecturale du toit des vestiaires prévus pourrait être effectuée.

Parallèlement, la rentabilité à long terme d'une telle installation doit être évaluée de même que son éligibilité dans les programmes de subsides fédéraux destinés aux énergies renouvelables. Les motionnaires relèvent qu'au-delà d'une source de profit, de telles installations – si elles se multiplient sur le territoire suisse – ont un effet positif et démontré sur la consommation d'énergies non renouvelables et contribuent ainsi à l'augmentation de l'autonomie énergétique et à la diminution des nuisances liées à l'usage des énergies fossiles (gaz, mazout, nucléaire).

Une estimation grossière permet d'avancer actuellement les fourchettes suivantes : coût d'installation d'un m² 800.—à 1000.-- , rendement annuel moyen ds'un m², 130 à 160 kWh. Ainsi, 200 m² bien orientés pourraient coûter 160'000 à 200'000.--, permettraient de produire 26000 à 32000 kWh par an ce qui, à 20 cts le kWh, représenterait 5200.—à 6400.--,soit un rendement sans amortissement de 2,6 à 4%. Le programme de subsides fédéraux, certes bloqué annuellement, permettrait lui une bien meilleure rentabilité.

Finalement, une telle démarche devrait faire automatiquement partie de toute évaluation globale de bâtiments privés ou publics à construire à St-Légier.

Leonardo Pescante

Eric Rochat